

Je pourrais suggérer bien d'autres modifications à apporter à la Charte des Nations Unies, mais j'en ai signalé cinq seulement. Je voudrais rappeler que 1970 est l'année du 25^e anniversaire de la Charte des Nations Unies. Cet anniversaire sera célébré cette année le 24 octobre. Nous pourrions réellement marquer ce 25^e anniversaire de façon caractéristique en prenant certaines dispositions susceptibles de renforcer cet organisme et certaines initiatives propres à assurer la paix dans le monde. Nous devrions, me semble-t-il, célébrer cet anniversaire de façon significative, autrement que par une simple cérémonie.

Certains prétendent que nous pouvons accomplir bien des choses que j'ai proposées, sans procéder à une réforme de la Charte des Nations Unies. Il se peut que certaines de mes propositions puissent être mises en œuvre sans procéder à de telles réformes de la Charte, mais nous devrions nous assurer de l'orientation qu'on donnera aux Nations Unies, grâce à une réforme de la Charte.

D'aucuns pourront rétorquer qu'on ne peut pas accomplir tout du jour au lendemain, qu'il y a trop de mécontentement aux Nations Unies. A cela je répondrai qu'il incombe au gouvernement canadien d'énoncer clairement ses objectifs, même s'ils sont à long terme et tout en sachant que nous n'obtiendrons pas tout du même coup, mais il faut essayer d'atteindre ces objectifs de longue portée.

En fin de compte, on pourrait dire que j'ai tort de vouloir accorder plus de latitude aux Nations Unies pour modifier leur charte. On prétend qu'en renonçant en partie à notre souveraineté et en accordant notre confiance à un organisme international qui pourrait être dominé par d'autres pays, nous pourrions perdre le droit de régir notre propre destinée. Je répondrai que le régime actuellement en vigueur n'offre aucune garantie.

Notre siècle a connu deux grandes guerres et, depuis 1948, des conflits majeurs et mineurs. L'octroi de pouvoirs plus grands à l'ONU comporte des risques, c'est vrai, mais ces risques sont d'ordre secondaire, je crois, en comparaison du danger, sous le régime actuel, d'une troisième guerre mondiale. Il y a sûrement des risques et peut-être nous aventurons-nous trop, mais prenons ces risques, car, autrement, nous ferons face à des problèmes encore plus graves.

D'aucuns diront que ces suggestions sont trop idéalistes, que de voir dans l'ONU ce qu'elle était au moment de sa création en 1945, c'est se leurrer sur la situation actuelle. S nous croyons pouvoir maintenir la paix à l'aide des structures mondiales actuelles, des

moyens dont disposent présentement les Nations Unies, c'est alors que nous sommes des idéalistes et non des réalistes. Si nous croyons vraiment pouvoir régler les conflits internationaux en gardant le système actuel de souveraineté des États et sans modifier l'ONU, nous ne sommes pas réalistes. L'unique proposition vraiment réaliste c'est de donner aux Nations Unies les pouvoirs nécessaires pour assurer le maintien de la paix et prévenir l'agression.

M. David MacDonald (Egmont): Je suis très content que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) ait fait inscrire cet avis de motion au *Feuilleton* parce que je ne vois aucun sujet qui soit d'une plus grande importance pour la survie non seulement des Nations Unies et de leur éventuelle contribution à la paix mondiale, mais à la survie du monde lui-même, vu la conjoncture internationale actuelle.

Je pense très franchement que pour s'attaquer à la situation internationale actuelle, il faut d'abord prendre connaissance des faits. Il ne serait pas exagéré de qualifier de presque totalement anarchique la situation internationale actuelle. C'est certainement vrai des relations internationales. Ceux qui parlent avec volubilité de droit international lorsqu'il s'agit du mouvement des puissances et des grandes puissances parlent en l'air. Ils font allusion à ces accords signés occasionnellement lorsqu'il y va de l'intérêt de ceux qui y sont parties.

Si l'on considère les faits énoncés par le représentant de Notre-Dame-de-Grâce, le nombre de guerres qui ont éclaté non seulement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais depuis, l'impossibilité où semblent être les nations de résoudre quelques-unes des plus grandes tragédies humaines de notre temps, que ce soit au Nigéria, au Congo, au Vietnam, au Moyen-Orient ou ailleurs, on se rend compte de l'impuissance à peu près totale des Nations Unies face à ces problèmes humains si urgents. Cependant, l'un des plus étranges paradoxes de notre époque c'est que certaines nations aient pu s'entendre sur bien des points. Nous trouvons tout naturel, si quelqu'un désire expédier une lettre—à condition que son lieu de destination soit au-delà des frontières du pays, c'est peut-être là où le problème se pose de nos jours—nous trouvons tout naturel, dis-je, que cette lettre parvienne à destination, parce que nous avons établi, il y a plusieurs années maintenant, l'Union postale universelle qui assure le transport du courrier dans presque chaque coin du globe. Quand des compagnies aériennes établissent des horaires en direction des quatre coins du